

19^e may 1757. vente par Darsalouys a Venies —

N^o 1249. Pardonons J^o Jureur presur J. Tim

1368. Capitote Darsalouys Marquand Camiers —

aprouve le bon le Jureur de qui sa femme deluz un hoisje
de sa femme surcharge pour l'offet des presentes, lesquels ont reconnu
bon

le Confesse avoir vendu cede quatre transpote
le de suite des maintenant le atoujours —

l'ancien le present Garantie de tous troubles
dans douaire, alienations dettes hypothecue —

le autre suspecteur garantiront quelconque
a leur Camiers habitant de la corte J^o

mitel le cette ville a ce presen le acceptent
acquerent pour lui ses heirs le a leur

comptas fit J^o cause absentit cest a ce presen
comme jusqu'au remplacement de quarante pieds de front
terres de Charles

Germaine — Sur son le Don du chemin qui conduit
de cette ville J^o sur son quarante Cinqante

quatre pieds de profondeur, a prendre son cote
H^o de la ville de qui le d'autre par

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29

acquerir pour lui ses terres et a
compris sit G cause a savoir cest a savoir un
terre jusque au lieu de quarante pieds de front
de Charles emplacement de quarante pieds de front
Genois - Sur face le Don du chemin qui conduit
de cette ville au lieu de quarante cinquante
quatre pieds de profondeur, a prendre du cote
de Pierre de la Decqua le d'autre par
an l'ancien de Louis sans que les
les terres dudit vendeur, sans que les
exceptes retent au dessein le que ledit
acquerir ait bien seavoir le contenu
pour en voir le tout avec le visite le
contenu le dit fait, le aux dits vendeurs
appartenant aux plus grande quantite -
par acquisition qu'ils en ont fait de Michel
hier d'abord par contrat passe devant le
Notaire Souffignie le huit Decembre mil sept
cent trente trois, duquel titre ils ont promis
aider ledit acquerir au dessein, tenu le

20. Mommant en la Seigneurie demourant le bours Elle
21. chargé de tous les rentes que sont parties non seulement
22. quant apresem declares aujuste de cestroperelle; a
23. Commencées la parcellance des ce jour, pour dudit
24. terrain joint faire le disposet par ledit acquereur
25. les biens le ayant. Causé toutes propriétés au
26. moyen des presentes. Cette Vente cession transport
27. l'edifficement ainsi fait pour le moyennant la
28. somme de quatre cent livres pour laquelle ledit
29. acquereur a été le Constitué avec l'effigie au J.D.
30. vendus vingt livres de rente annuelle perpétuelle
31. a tout le monde prendre signement. En le fut tous les biens
32. meubles le immeubles presens le avenir, le par privilege
33. special ledit terrain vendu par ces presentes qui en
34. demourant chargé affecté obligé le hypothèque, a garantir
35. fournir le faire valoir ledit Rente tenue solvable
36. le bien payable par chacun an nonobstant l'ajour
37. detours discontinuation de l'ajourment mutation de nomme
38. le toutes autres choses a ce Contraires. Don la premiere
39. années de l'ajourment l'acherra dans un an luy le

Dudit acquereur

P. D. B.

93



93

[Signature]

meubles & immeubles presens & avenir, le jour present
 Specials ledit terrain vendu par ces presentes qui en
 demeure a charge affecte obligé & hypothèque, a garantir
 fournis & faire valoir ledit Rente tenue solvable
 le bien payable par chacun an nonobstant tous
 detours discontinuations de payement mutation de nom ou
 le toutes autres choses a ce Contraires. Dont la premiere
 année de payement se fera dans un an & jour le
 50 Continues de la haiesse tant lesi longuement quel ad.
 51 Rente sera due le premier. Leditte Rente quoique
 52 ditte perpetuelle atoyons rachetable si on le veut
 53 & d'ailleurs le payement l'adite somme de quatre cent
 54 livres ou vifent ou plusiers payement dont le
 55 moindre sera de la somme de cent livres annesure
 56 Desquels payement ledit Rente diminuera. Car
 57 ainsi &c. le pour l'acception ledit vaine & bleu
 58 ou domicile le cetera le la maison de Bourg la chapelle
 59 ou se demeure le Stably d'ici de l'hospital auquel
 60 le dit &c. nonobstant &c. Promettant &c. obligant &c.
 61 Renoncant &c. fait le jour audit montreal & de
 62 Dudit Notaire l'an mil sept cent trente sept

ville
AA

[Signature]

93

[Signature]

[Signature]

Vente d'un emplacement a Jean Vannier par Jean Baptiste Barsaloup

19 mai 1937

Notaire : Joseph-Charles Raimbeault (1727-1737)

19^e may 1737. vente par Barsaloup a Vannier

- 1) Par devant ___ furent present S. Jean
- 2) Baptiste Barsaloup marchand tanneurs
- 3) Et Louise Bequet sa femme Deluy autorisé
En marge : approuvé Le Bon de _____ surchargé _____ -
- 4) pour L'effet des presentes , Lesquels ont reconnu
- 5) Et confessé avoir vendu cédde quitte transporte
- 6) Et délaissé des maintenant Et a toujours
- 7) _____ Et promettent garentit de tous troubles
- 8) donc douaire, alienations dettes hypotheque
- 9) L'autre empechement generalmente quelconque
- 10) a Jean Vannier habitant delaCoste St
- 11) michel En cette ville En cette isle a ce present Et acceptant
- 12) acquereur pour Luy ses hoirs _____
- 13) Cause alavenir Cest a scavoir , un
- 14) Emplacement de quarante pieds de front
- 15) sur ~~son~~ (1 mot barré) le Bor du chemin qui conduit
- 16) de cette ville (En marge : au Costeau St Louis) sur Cent ~~quarante~~ (1 mot barré)
cinquante
- 17) quatre pieds de profondeur (En marge : ou plus sil sy trouve jusquau terres de
Charles Gervaise) apprendre dun Costé
- 18) a Pierre Joseph Becquet et dautre part
- 19) aux terres dudit vendeur, sans _____ rien
- 20) Exceptés _____ ny Refermés Et que ledit
- 21) acquereur adit bien scavoir Et connaitre
- 22) pour avoir Letout vue et visité Et Est
- 23) content Et satisfait, Et aux Dits vendeurs
- 24) appartenant au plus _____ plus grande quantité
- 25) par acquisition quils en ont fait demichel
- 26) Louis Dulud par contrat passé devant le
- 27) notaire soussigné le huit Decembre mil sept
- 28) Cent trente Trois, duquel titre Ils ont promis
- 29) aider Ledit acquéreur au Besoin, _____ Et

30) moment En la Seigneurie demontreal Et Envers Elle
31) chargé de Cens Et Rentes que Lesd. (les dits) Parties _____
32) quant a present declare au juste de ce interpellé, a
33) commencer La jouissance des ce jour, Pour du dit
34) terrain jouir faire Et disposer par Ledit acquéreur
35) Ses hoirs Et ayant Cause Entoute propriété au
36) Moyen des presentes. Cette vente cession transport
37) Et Delaissement ainsy fait pour Et moyennant la
38) somme de quatre cent Livres pour laquelle Ledit
39) acquerneur a Créé Et Constitué _____ assigné au d. (dit)
40) vendeur vingt Livres de Rente Et perpétuelle
41) a (1 mot barré)scavoir prendre _____ tous les Biens
42) meubles Et immeubles presens Et _____ Et par privilège
43) Special Ledit terrain vendu par ces presentes qui En
44) demeurera chargé affecté obligé Et hypotequé, a garintit
45) fournie Et faire valoir Lad. (la dite) Rente _____
46) Et bien payable par chacun an nonobstant Laps
47) detems discontinuation de Payement mutation demonnayer
48) En toutes autres choses a ce Contraires dont lapremiere
49) année de Payement Escherra dans un an dhuy Et
50) Continue dela _____ tant Et si Longuement que lad. (ladite)
51) Rente sera duïs Et Eschûe . Laditte Rente quoyque
52) ditte perpetuelle atoujoursRachetable En Rendant
53) Baillant Et payement La dite somme de quatre Cent
54) Livres En unseul ouplusieurspayement dont Le
55) moindre sera Delasomme de cent Livres amesure
56) desquels payement Lad. (la ditte) Rente diminuera Car
57) ainsy ledit Epoux Lexecution Ledit vanier aEslue
58) son Domicile En cette (En marge : ville) En la maison de Bourg Lachapelle
59) où Il demeure Et Etably Ruë deLhopital auquel
60) Lieu Et nonobstant Et Promettant Et obligeant Et
61) Renoncant Et fait Et passé audit montreal Etude
62) dudit notaire Lan mil Sept Cent Trente sept

- 63) Ledix neuf may après midy presence des Sieurs
- 64) Louïs _____ Duchouquet Bourgeois de cette ville Et
- 65) guillaume seguin Escrivain appelés pour temoins
- 66) qui ont signé avec Ledit Barsaloup Et acquereur
- 67) alareserve delad. (de la ditte) Jeanne Becquet qui a déclaré
- 68) nelescavoir de ce Enquis après Lecture faite suivant
- 69) Lord^{ce} (l'ordonnance)/ Dans la premiere Page ____ dequarante
- 70) Barré Et nuls

Jean LeVanier

JB Barsalou

G Séguin

Duchouquet

Raimbault ____